



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 25 janvier 2019

Monsieur le Président,

Monsieur Sébastien DIONNET, a déposé une demande de permis de construire n° 077 133 18 0005 pour le changement de destination d'un bâtiment agricole à destination de gîtes et d'une salle de réception sur le territoire de la commune de Courcelles-en-Bassée.

La commune dispose d'un PLU approuvé et le projet est situé en zone A.

Suite à la saisine de la Communauté de Communes du Pays de Montereau reçue le 7 décembre 2018, le projet avait été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, lors de la commission du 20 décembre 2018.

La commission avait émis un sursis à statuer, dans l'attente des précisions suivantes :

- la localisation des parkings et les surfaces affectées ;
- la description du projet en règle générale, notamment l'articulation entre les différentes activités envisagées (notice explicative) et la part respective de chacune dans le projet.

Madame Marie COUPE, architecte du cabinet DATOO architecture, a transmis au secrétariat de la CDPENAF les éléments demandés, qui ont été rapportés par le secrétariat de la CDPENAF lors de la commission du 24 janvier 2019.

La commission a rendu un avis FAVORABLE à ce permis de construire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

ISABELLE KISSELEFF

Monsieur Jean-Marie ALBOUY GUIDICELLI
Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau
29 avenue du Général de Gaulle
CS 90282
77874 Montereau-Fault-Yonne cedex